



Règlement Intérieur



ECOLE CATHOLIQUE PRIVÉE
SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT

Préambule

Approuvé par le conseil d'établissement, ce règlement a pour objet de poser les jalons précis de fonctionnement de l'école afin de permettre à chacun de s'y sentir responsable et partie prenante de la communauté éducative dont nous sommes tous des partenaires au service des enfants.

I - OBLIGATIONS DES FAMILLES

Obligation scolaire - absences : La scolarité est obligatoire dès l'entrée au CP (quel que soit l'âge). Toute absence prévue doit impérativement être justifiée **par écrit** en précisant la date, le motif et la durée de l'absence.

Les absences imprévues, doivent être signalées par téléphone dans les plus brefs délais et au retour de l'enfant en classe, par écrit. A la fin de chaque mois, la direction signale à l'Inspecteur d'Académie les élèves absents sans motif valable au moins quatre demi-journées dans le mois.

Un enfant malade doit être gardé à la maison.

Assurances : Tous les enfants doivent être couverts en «**responsabilité civile**» en cas de dommages causés à un autre élève. Pour toutes les sorties extra-scolaires, les élèves doivent également être assurés en «individuelle - accident», assurance prise par l'école.

II - VIE QUOTIDIENNE

1 > Entrées - Sorties

L'école suit le rythme d'une semaine de quatre jours selon les horaires suivants :

	Matin			Après-midi		
	<i>Ouverture des portes</i>	<i>Début des cours</i>	<i>Fin des cours</i>	<i>Ouverture des portes</i>	<i>Début des cours</i>	<i>Fin des cours</i>
Maternelle	8h20	8h40	11h20	13h35	13h45	16h50
Primaire	8h20	8h30	11h30 12h (CM2)	13h35	13h45 14h15 (CM2)	17h

Les enfants ne peuvent partir seuls qu'avec une autorisation écrite de leurs parents. Il est indispensable de prévenir l'enseignant lors d'un changement imprévu d'accompagnateur.

Aucun enfant ne pourra sortir de l'école pendant les heures scolaires si ses parents (ou une personne dûment habilitée) ne viennent l'y chercher. Cette autorisation de départ ne peut être accordée que par le chef d'établissement.

En maternelle, le matin, les parents (ou personnes autorisées) amènent les enfants dans les classes.

Les parents peuvent rentrer dans la cour pour accompagner ou accueillir leur enfant. Les chiens restent à l'extérieur.

Nous remercions les parents de ne pas stationner à l'endroit où les enfants se mettent en rang.

Les poussettes se garent sous le préau le temps d'accompagner votre enfant.

L'AGORA est une cour privée, les enfants et les adultes n'ont pas à y pénétrer.



Règlement Intérieur (suite)

2 > Assiduité

Il est conseillé aux élèves de primaire d'arriver **dès l'ouverture de la porte** afin de permettre aux cours de commencer à l'heure. Tout retard répété sera sanctionné.

Les dates de vacances à respecter sont données chaque début d'année.

Un calendrier est établi chaque année. A l'école primaire, toutes les familles sont tenues de le respecter. Départs anticipés, week-ends prolongés nuisent à une bonne scolarité.

Toutes sorties et projets organisés par les enseignantes sont inclus au temps scolaire et sont obligatoires. Seul un problème d'ordre médical pourrait être pris en compte. Le refus de participer à ces projets donnerait lieu à une rupture du contrat de scolarisation et donc à la non réinscription de l'élève dans l'établissement.

3 > Tenue :

Les enfants doivent être propres à l'entrée en Maternelle.

L'école est **un lieu d'enseignement et d'éducation** qui se veut être **un lieu neutre**, hors de toute surenchère commerciale.

Nous vous demandons de veiller à ce que la tenue d'écolier reste correcte et adaptée à l'âge de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, les boucles d'oreilles pendantes, les talons et les tongs sont interdites.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant afin d'éviter les pertes et les confusions. **Chaque fin d'année, les vêtements sans propriétaire seront distribués à des associations caritatives.**

4 > Argent - Objets personnels

L'école n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration d'objets précieux.

5 > Hygiène - santé

L'introduction à l'école de médicaments est interdite : les enfants ne sont pas autorisés à apporter des médicaments. Aucun traitement ne peut être donné par les enseignants, quelles que soient les raisons et même sur ordonnance (sauf en cas de signature d'un Projet d'Accueil Individualisé avec le médecin scolaire).

En cas de parasites ou de maladies contagieuses, prévenir rapidement la Directrice ou une enseignante.

III - LIEN ÉCOLE-FAMILLE

1 > Correspondance :

Afin d'assurer une liaison entre la famille et l'école, chaque enfant possède un cahier de correspondance ou une pochette de liaison en maternelle ; les parents sont invités à les consulter chaque soir et les signer en cas de nouvelle information.

2 > Rencontre avec les enseignants : En début d'année scolaire, les parents sont invités à une réunion de classe où chaque enseignante explique son projet pédagogique pour l'année.

Les parents comme les enseignants se doivent de se rencontrer régulièrement à la demande des uns ou des autres afin d'assurer une bonne continuité éducative.

3 > Suivi du travail : Le travail scolaire est **exigé pour tous**, adapté aux élèves et visé régulièrement par les parents.

Les élèves sont tenus de fournir le travail du soir demandé par les enseignants.

Les parents **signeront** tous les cahiers, classeurs ou livrets à la demande des enseignants qui sont tenus de les transmettre régulièrement.

4 > Il est formellement interdit aux parents de régler des différends personnels avec un élève ou une autre famille à **l'intérieur de l'établissement**. Si des problèmes sont constatés et qu'ils concernent l'école, ceux-ci doivent être exposés soit au maître, soit au directeur qui prendra les mesures nécessaires.

5 > La correspondance personnelle ne doit pas circuler dans l'établissement (les invitations aux anniversaires par exemple. Pensons aux enfants qui ne sont pas invités).



Règlement Intérieur

2016 - 2017

LES RÈGLES QUE LES ÉLÈVES DOIVENT RESPECTER

Si tu es témoin ou victime d'un accident ou d'un malaise, tu dois immédiatement prévenir un adulte de surveillance.
Petits et grands doivent éviter de se provoquer, de se moquer.
L'école est composée d'élèves, d'enseignants et de personnel de service : cantine, surveillants et autres. Nous nous devons le respect mutuel.

Si tu es grand, tu es invité à aider les plus petits dans différentes activités.

Si tu ne comprends pas la remarque d'un adulte, tu peux et dois demander calmement une explication.

La politesse et la courtoisie rendent à chacun la vie plus facile.

Les comportements dangereux, brutaux ; le vocabulaire vulgaire et ordurier seront systématiquement sanctionnés.

Entrées, sorties et déplacements.

Lors du premier signal, il faut te mettre en rang, au deuxième signal, tu dois faire silence et ainsi te préparer dans ta tête à entrer en classe.
Tu te déplaces à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, dans le calme, sans courir, ni crier.

La cour de récréation

L'école c'est aussi le jeu, la détente. La cour de récréation est à tous, petits et grands. La vie s'organise pour être vraiment un moment de détente.

Chaque élève ou groupe respecte les jeux des autres.

Lors de la récréation du déjeuner, le ballon n'est pas utilisé si des maternelles sont sur la cour.

Le matériel de cour (caisse rouge) est réservé aux petits.

Les friandises ne sont autorisées que dans les moments festifs.

L'argent, les jeux de consoles, CD, téléphones et autres sont interdits à l'école. Les cartes commerciales du type Pokémon, foot... doivent être utilisées avec modération en cas d'abus elles peuvent être confisquées et rendues en fin de période. Le troc n'est pas autorisé.

Le respect du matériel

Il est important de vivre dans un cadre agréable avec un matériel de bonne qualité, chacun est donc responsable du matériel collectif.

Si tu as cassé ou détérioré, tu devras remplacer ou rembourser.

Tu dois avoir ce qui t'est demandé comme fournitures et seulement ce qui t'est demandé. Le matériel doit être marqué à ton nom. Les livres de classe couverts et étiquetés.

Tu es responsable du matériel de l'école et de la propreté de ta classe.
Tu respectes tes vêtements et ceux des autres élèves.

La cantine

Le moment de cantine doit être un moment de détente et de partage.

Tu dois te laver les mains avant de passer à table.

Tu dois être calme sur le temps des repas.

Tu échanges, avec tes voisins, sans crier. Tu ne peux te lever de table sans autorisation.

A la fin du repas, vous rassemblez les couverts, assiettes et déchets en bout de table.

A table, essaie de goûter à tout. Les repas sont équilibrés. Veille à manger chaque élément du menu.

Tu dois respecter le personnel de service.

Sanctions

Le non-respect des personnes (manque de politesse, insultes, coups), du travail scolaire (manque de travail, perturbations, bruits), du matériel, peut entraîner :

- un travail supplémentaire
- une mise à l'écart du groupe
- une retenue après la classe ou le mercredi matin
- un avertissement écrit. Après 3 avertissements, l'élève sera exclu trois jours ou définitivement de l'école ou de la cantine selon la gravité des faits.

Les modalités de mise en place de ces sanctions seront adaptées à l'âge des élèves.

Ces sanctions visent à modifier ton comportement ou tes habitudes de travail lorsque tu n'exploites pas tes capacités ou tes aptitudes reconnues.

Elles doivent également permettre un dialogue avec tes parents afin que tu puisses comprendre le sens de cette sanction au regard de tes actes. Ce dialogue indispensable permet, par le travail en commun, de te faire grandir.

3/3

Approbation du règlement
par les enfants à partir du CP

Je suis d'accord avec les règles ci-dessus que je dois respecter

Je, soussigné M. ou Melle, élève de l'école Saint Nom de Jésus, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et déclare l'accepter.

à

le/...../.....

Signature :



Règlement Intérieur Approbations

Approbation du règlement par les parents d'élèves

Nous, soussignés M. et Mme, certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Saint Nom de Jésus et déclarons l'accepter.

à

le/...../.....

Signatures

(faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Approbation du règlement par les enfants à partir du CP

Je suis d'accord avec les règles que je dois respecter (partie IV du règlement)

Je, soussigné M. ou Melle, élève de l'école Saint Nom de Jésus, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et déclare l'accepter.

à

le/...../.....

Signature

Approbation du règlement par les enfants à partir du CP

Je suis d'accord avec les règles que je dois respecter (partie IV du règlement)

Je, soussigné M. ou Melle, élève de l'école Saint Nom de Jésus, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et déclare l'accepter.

à

le/...../.....

Signature